

Conseil d'Administration du 5 avril 2011
Compte-rendu

Présents :

Le Président	Bruno GAUDIN
Le Directeur de l'ENSAPLV	Guy AMSELLEM
Collège des enseignants	Anne D'ORAZIO, Jean HARARI, Gérald GRIBE, Albert-Gilles COHEN, Chris YOUNES, Jacqueline ANCELOT
Collège des administratifs	Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI
Collège des étudiants	Pierre-Emmanuel ESCOFFIER, Ido DWECK
Personnalités extérieures	Francine DEMICHEL, Maxime GERAUT, Christian MUSCHALEK
Excusés	Ghali GHOMARI, Eric HAZAN, Stan NEUMANN, Bernard LANDAU, Pierre PAULOT, Pol-Alain NEDELEC, Pierre FARRET, Abigail ERENATI, Mme Bonnefoy, représentante du Contrôle financier régional
Invité(e)s	Florence TOUCHANT, Directrice adjointe, Marléna GORGE, Secrétaire générale, Alice Djakovitch, Agent comptable.

Ordre des questions traitées en séance :

- 1- Approbation des comptes-rendus des Conseils d'Administration du 9 mars 2011.
- 2- Approbation du compte financier 2010.
- 3- Décision sur l'association de l'ENSAPLV à un PRES.
- 4 - Propositions de nomination de personnalités extérieures du CA.
- 5 - Questions diverses.



Le président ouvre la séance à 9h22.

Le président insiste sur l'importance de 2 points :

- la décision concernant l'association de l'ENSAPLV à un PRES ;
- le renouvellement des personnalités extérieures du CA.

Il précise le contenu des questions diverses :

- demande de subvention adressée par l'association Bellastock ;
- cadrage des effectifs étudiants de 1^{ère} année pour la rentrée 2011/2012.

1-Approbation des comptes-rendus du Conseil d'administration du 9 mars 2011

Page 3 : ajouter en introduction du paragraphe sur le bilan de la CRI : Marc Bourdier, Christian Pedelahore, Eric Locicéro et Danielle Hugues, invités du CA.

Page 2 : supprimer la première ligne demande de règlement des études (doublon).

Page 4 : préciser que les critères ne sont pas uniquement financiers et ajouter la mention : « Certains enseignants indiquent que... ».

Page 5 : préciser que « cette initiative doit être coordonnée par le pôle MAP selon la décision reconnue et prise par la CRI de juin 2010 » ; supprimer la mention faite sur les étudiants du même pôle et remplacer « les membres du CA » par « la majorité des membres du CA ».

Page 6 : remplacer participer par encadrer et, dans la partie relative à l'atelier international à Santiago du Chili, préciser que ce workshop n'est pas coordonné par le pôle MAP, comme précisé lors de la CRI de Juin 2010.

Enfin Philippe Bourdier souhaite que soit inséré le texte ci-dessous, envoyé par mail dans la décision relative au bilan de la CRI :

« Philippe Bourdier remarque qu'il n'y a pas eu de vote formel sur cette décision et qu'il est en désaccord avec cette dernière. En effet, il lui semble qu'une politique des Relations Internationales est en débat et en cours de re-élaboration et que cette décision unique et limitée, suite à un long débat, pointant négativement uniquement certaines actions, déséquilibre la vision de la politique des Relations internationale telle qu'elle est en train de se redéfinir. »

Décision :

Le compte-rendu du CA modifié du 9 mars 11 est approuvé à l'unanimité.

2 – Approbation du compte financier 2010 et l'affectation de résultat

Mme Djakovitch, agent comptable, présente le compte financier de l'établissement pour 2010.

Elle se félicite de la bonne coordination entre ses services et l'ordonnateur. Elle relève le bon fonctionnement du paiement en ligne (le terminal de carte bleue dont s'est doté l'agence comptable a ainsi pu être prêté au service des Editions de La Villette, lors de ventes hors de l'école), ainsi que le montant satisfaisant du produit de la taxe d'apprentissage (75 265 €).

Le bénéfice dégagé est de 388 511 €. Il provient, pour l'essentiel, des crédits de travaux non utilisés.

Marlena Gorge indique que Mme Bonnefoy, au titre du contrôle financier, a porté un avis favorable sur le compte financier de l'ENSAPLV, en observant que :

- le fonds de roulement s'établit désormais à 69 jours, ce qui constitue un niveau satisfaisant ;
- ce résultat est d'autant plus positif que la nécessaire dépréciation du stock des éditions de la Villette a été effectuée en 2010, pour un montant de 288 872 €.

Certains membres du CA demandent que soit apporté, lors de la prochaine réunion, un complément d'informations sur les travaux qu'il est prévu d'engager, à l'été 2011, dans la salle 100 et l'amphithéâtre 302.

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les délibérations suivantes :
- le montant des opérations en dépenses de fonctionnement de l'année 2010 est arrêté à la somme de 5 883 915,62 € ;
- le résultat de l'année 2010 est arrêté à 388 511,59 € et porté au compte 106821.

3 – Décision d'association de l'ENSAPLV à un PRES.

B. Gaudin rappelle l'importance de cette décision pour l'avenir de l'école. Il indique que pour prendre cette décision, le CA doit répondre à quatre questions : pourquoi adhérer à un PRES ? dans quels délais ? quel PRES choisir ? avec quelle méthode ?

G. Amsellem rappelle que le CA du 15 juillet 2010 avait donné mandat au département de la recherche pour instruire la question de l'association de l'école à un PRES.

Le département de la recherche a travaillé pendant 6 mois sur cette question :

- il a rencontré les représentants des 2 PRES susceptibles d'accueillir notre école, le PRES Hesam et le PRES Paris Est ;

- il a étudié les diverses hypothèses de rattachement des laboratoires de l'école à différentes écoles doctorales et organisé des réunions avec les directeurs de ces écoles doctorales ;

- il a débattu, s'est réuni à plusieurs reprises, pour la dernière fois le 8 mars. Il a alors pris acte des positions respectives des 5 laboratoires de l'école, très largement déterminées par leur histoire, et a décidé de ne pas voter, estimant qu'il revenait au CA de décider au nom de l'école.

La CPR du 22 mars a consacré l'ensemble de sa réunion à cette question de l'association à un PRES. Elle a entendu et interrogé les directeurs des 5 laboratoires, ainsi que les représentants élus des enseignants-chercheurs, rattachés à d'autres laboratoires que ceux de l'école.

Au terme d'un échange approfondi et d'une réunion de 2h30, la CPR s'est prononcée en faveur d'une candidature de l'école au PRES Hesam par 7 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

Il appartient aujourd'hui au CA de se prononcer.

Une note de synthèse a été communiquée. Elle propose, pour éclairer la décision du conseil, d'évaluer deux séries d'éléments : d'une part, les caractéristiques des deux PRES susceptibles de nous accueillir (Paris Est et Hesam), d'autre part, l'intérêt de notre école.

Au terme d'une étude comparative sur ces différents points, la note conclut :

- qu'il n'y a pas de consensus au sein des équipes de recherche ;

- que sur tous les autres plans (composition, compétence et gouvernance des Pres, visibilité du Pres et visibilité de l'école en son sein, perspectives de collaboration dans le domaine de l'enseignement supérieur), l'option Hesam apparaît la meilleure pour l'école.

François Guéna, invité par le CA à faire part de sa position, soulève les problèmes que pose, selon lui, l'adhésion de l'école au PRES Hesam : quelles seraient les conditions d'intégration des trois laboratoires de recherche de l'école, actuellement rattachés à l'école doctorale « Ville, Transports et territoire » (VTT) du PRES Paris Est, dans une école doctorale du PRES Hesam ? Ne risque-t-on pas d'avoir une « année blanche » en 2011/2012 pour les doctorants actuellement rattachés à l'école doctorale VTT ? L'ENSAPLV est-elle prête à fournir l'appui administratif nécessaire pour préparer cette intégration au PRES Hesam ?

Les personnalités extérieures font alors part de leur avis sur l'association à un PRES.

F. Demichel observe que tous les PRES sont déjà constitués en Île-de-France. Il n'y a pas de PRES en gestation. La position de membre fondateur reste plus intéressante que celle de membre associé, le choix de ces derniers se faisant à l'unanimité et non pas à la majorité. Il y a donc un risque énorme à retarder l'entrée de l'ENSAPLV dans un PRES, car les conditions d'adhésion pourraient devenir plus compliquées. L'ENSAPLV doit se décider rapidement pour ne pas rester en dehors des circuits de financement de la recherche. La forte valorisation du secteur privé au sein du PRES Paris-Est reste, selon elle, problématique. Enfin, concernant le choix du PRES, elle estime que l'ENSAPLV n'a aucun intérêt à adhérer à un PRES d'ingénierie comme celui de Paris-Est. Elle indique également que JC Colliard, président de Paris I et du PRES Hesam, est très respectueux de la déontologie universitaire et de la diversité. Elle note, enfin, que la conjoncture est très favorable à l'ENSAPLV, qui a participé à un Labex porté par le PRES Hesam, classé en 1^{ère} position.

Ch. Muschalek observe, même s'il le regrette, que l'idée de l'ingénieur-penseur reste une utopie. La possibilité de pouvoir s'exprimer et d'avoir un siège dans le CA du PRES choisi est, selon lui, une donnée non-négligeable.

Maxime Gérard a conscience de l'importance du choix que doit faire l'école, mais ne pense pas disposer des éléments d'évaluation nécessaires à la décision.

Ch. Younès confirme qu'il y a un clivage au sein du département de la recherche de l'école. Le GERPHAU et LAA font partie du LAVUE (Unité Mixte de Recherche reconnue par le CNRS, à la différence des trois autres laboratoires de l'école, reconnus par le seul MCC). Or le LAVUE a indiqué que les critères de Paris-Est font que si ces équipes de recherche adhèrent à ce PRES, elles seront dans l'obligation de quitter leur UMR.

J. Harari déplore l'ordre dispersé dans lequel les écoles d'architecture font leur choix en matière de PRES. Il n'y a pas de caractère fédératif de l'enseignement de l'architecture. L'association au PRES Paris-Est impliquerait d'engager un dialogue sans doute difficile avec les trois autres écoles d'architecture déjà adhérentes : Marne-la-Vallée, Belleville et Malaquais. En outre, la stratégie immobilière de l'ENSAPLV, aujourd'hui très précaire, doit peser dans le choix. Les statuts et les modes de fonctionnement des deux PRES éclairent singulièrement les ambitions et les finalités de chacun. Ils offrent de façon caricaturale la double image de ce qu'est aujourd'hui l'enseignement supérieur en France : Grandes écoles élitaires d'ingénieurs en voie de privatisation, d'une part ; tradition universitaire quelque peu assoupie sur ses acquis et son mandarinat, d'autre part.

Il est donc nécessaire pour l'ENSAPLV d'afficher clairement ses propres perspectives et de se positionner face à ces grandes écoles et universités. S'agissant de l'Hesam, il note que Paris VIII, héritière de l'université de Vincennes et notre alliée naturelle dans le champ universitaire, n'en n'est pas partie prenante pour d'obscures raisons.

L'adhésion de chaque école à un PRES marque une étape dans le long processus de reconnaissance de l'enseignement de l'architecture (cf. Décret Malraux de 1968 qui crée les Unités Pédagogiques d'Architecture) mais illustre leur incapacité à unifier, voire à concerter, leurs décisions. L'isolement de l'ENSAPLV au sein du PRES Hesam peut aussi présenter un risque pour l'avenir de notre établissement, si les trois écoles d'architecture de Paris-Est décidaient de se coaliser. On notera aussi que Paris est la seule ville en Europe qui compte 6 écoles publiques d'architecture et 20 pour l'ensemble du pays ! Cette fragmentation extrême les rend insignifiantes face à l'Université.

L'adhésion à un PRES met en évidence tous les paradoxes de l'enseignement de l'architecture et de son positionnement par rapport à l'enseignement supérieur et à la recherche : Se rapprocher des formations techniques de l'ingénieur mais refuser ses dérives néo libérales et sa mise sous tutelle par les majors du BTP ; conserver sa dimension culturelle mais rompre enfin avec l'héritage Beaux-Arts. Le projet de l'ENSAPLV doit opérer une difficile métamorphose et s'adapter de façon unifiée à une situation en devenir où il semble nécessaire de relever certains défis notamment de recherches transdisciplinaires.

G. Amsellem indique que l'ordre dispersé des écoles d'architecture de la région Ile de France face à la question de leur adhésion à un PRES est une réalité que nous n'avons pas créée : Versailles, qui rejoint le PRES Univers-Sud, et Val-de-Seine, qui adhère au PRES Paris Cité, n'iront pas au PRES Paris Est. Il note, par ailleurs, que le regroupement de plusieurs écoles d'architecture dans un même PRES n'accroît pas nécessairement leur poids au sein de ce PRES. Ainsi, les ENSA de Belleville, Malaquais et Marne-la-Vallée n'ont pas de voix au CA du PRES Paris Est. Il observe, enfin, l'association au PRES Paris-Est présenterait, pour notre école, trois inconvénients majeurs :

- l'acceptation d'être durablement écarté de la vie institutionnelle du PRES, puisque nous n'y disposerions pas du droit de vote avant plusieurs années ;
- la visibilité réduite qu'aurait notre école dans un PRES auquel sont déjà associées trois autres écoles d'architecture ;
- le risque que présenterait une association à un PRES ancré géographiquement à Marne-la-Vallée, alors que la question de la relocalisation de l'école n'est pas réglée.

Le choix d'association à un PRES est porteur de potentiels multiples. Il peut constituer, pour notre école, un acte fondateur, qui lui permettra d'écrire une nouvelle page de son histoire. La question qu'il pose peut être formulée de manière plus ample : quelle idée de l'architecture souhaitons-nous défendre et quel PRES nous laisse la liberté de le faire ?

Au terme de ce débat approfondi, il est procédé à un vote.

La candidature de l'ENSAPLV à l'entrée au Pres Hesam en tant que membre associé recueille 12 voix.

La candidature de l'ENSAPLV à l'entrée au Pres Paris-Est en tant que membre associé ne recueille aucune voix.

3 administrateurs s'abstiennent.

Décision:

Le CA approuve la candidature de l'ENSAPLV à l'entrée au PRES Hesam en tant que membre associé par 12 voix pour et 3 abstentions.

Le CA, à l'unanimité, mandate le président du CA, le directeur de l'ENSAPLV ainsi que François Guéna, en tant que représentant du conseil du département de la recherche pour mener avec les représentants du Pres Hesam, les négociations concernant les conditions d'intégration des équipes de recherche et des doctorants de l'ENSAPLV au sein du Pres.

4 - Proposition de nomination de personnalités extérieures du CA

Le président du CA remercie, pour leur présence assidue, Francine Demichel et Christian Mushalek. Lors du dernier CA, une discussion s'est engagée sur le rôle des personnalités extérieures et la portée de leur intervention.

Le mandat des 7 personnalités extérieures du CA prend fin le 18 mai 2011.

Il faut rapidement mettre dans le circuit la proposition d'arrêté nommant les nouveaux membres.

Le mandat de ces membres est de 2 ans. On ne sait pas si les nouveaux membres seront nommés pour 2 ans (comme actuellement) ou pour 3 ans, comme le prévoit le projet de décret modificatif du décret de 1978, actuellement dans les tuyaux (il a été soumis au CTP des ENSA du 8 février dernier).

Constatant qu'ils n'ont jamais participé aux travaux du CA, les membres du conseil s'accordent pour estimer que les mandats de Stan Neumann et Eric Hazan ne doivent pas être reconduits. Maxime Géraut, quant à lui, ne souhaite pas voir renouveler son mandat.

Il y a donc trois nouveaux membres à nommer.

Les membres du CA s'accordent pour proposer les personnalités suivantes :

- Thierry Paquot, professeur des universités et rédacteur en chef de la revue Urbanisme ;
- Gwennael Querrien, architecte et rédactrice en chef de la revue Archiscopie ;
- André Guillerme, enseignant chercheur au CNAM.

Ces personnalités seront contactées par le directeur.

Décision :

Le CA approuve la reconduction des mandats de Francine Demichel, Christian Muschalek, Pierre Paulot et Bernard Landau.

5 - Questions diverses

- Demande de subvention supplémentaire de 5.000 euros adressée par l'association Bellastock. Il est rappelé qu'un financement de 5.000 €, sous la forme de prise en charge de dépenses liées à cette opération, a déjà été accordé cette année à l'association.

Décision :

La demande de subvention supplémentaire de 5 000 euros est rejetée par 3 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions.

- Cadrage des effectifs étudiants de 1^{ère} année pour la rentrée 2011/2012.

Dans le cadre des réflexions menée par la commission des vacances sur l'affectation des moyens d'encadrement pédagogique et des espaces de l'école, il est apparu souhaitable, dans un souci d'équilibre entre les effectifs en Licence et en Master, de ramener à 300 le nombre des étudiants à accueillir à la rentrée prochaine, en 1^{ère} année de Licence. Cela correspond à une baisse de 10% par rapport au cadrage fixé par le CA l'an dernier, baisse qui s'appliquerait sur le cursus normal et sur les bi-cursus.

Décision :

Le CA approuve à l'unanimité la fixation à 300 du nombre prévisionnel d'étudiants accueillis en 1^{ère} année pour la rentrée 2011/2012.

Prochaine date du CA :

- Vendredi 20 mai à 9h00.

Le Président du CA lève la séance à 13h35.

Bruno Gaudin
Président du Conseil d'Administration